

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE OPALE

## Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de la Banque de France et de l'acheteur dans le cadre de la vente en ligne de diagnostics d'analyse financière ou de simulation financière OPALE (Outil de Positionnement et d'Analyse en Ligne des Entreprises). Les caractéristiques générales de l'offre de service OPALE sont présentées sur le site Internet de la Banque de France sous le bloc « Entreprises » (onglet « Diagnostics financiers »). Tout achat implique l'adhésion de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente, sans exception ni réserve.

## Article 2 : Présentation de l'offre de service OPALE

L'offre de service OPALE est composée de deux modules et d'un package : le module « Analyse », le module « Simulation » et le package des deux modules précédents.

Elle inclut la faculté de recourir à un accompagnement par un analyste financier de la Banque de France, pour l'utilisation d'un seul ou des deux modules. Cet accompagnement peut être réalisé en présentiel à la Banque de France la plus proche ou à distance (selon un dispositif de visioconférence) sur rendez-vous formalisé lors de la demande. La durée d'accompagnement est d'une heure pour le module « Analyse », une heure pour le module « Simulation » et d'une heure et demie pour le « Package ».

### 2.1 Le module « Analyse »

Sans aucune saisie préalable, ce module permet au chef d'entreprise de mesurer et de comparer les performances de son entreprise ainsi que d'identifier ses points forts et ses pistes d'améliorations. Il repose sur l'analyse des deux dernières liasses fiscales complètes disponibles.

Le module « Analyse » comprend les cinq rubriques suivantes :

#### **Aperçu**

Un tableau synthétique présente en valeur et en tendance les principaux ratios de l'analyse financière : variation du chiffre d'affaires, évolution du taux de marge brute d'exploitation, évolution des besoins en fonds de roulement en jours de chiffre d'affaires, résultat net, évolution du taux de résultat net et taux d'endettement.

#### **Activité et résultats**

Ce thème met en évidence l'évolution de l'activité, les niveaux de marge et les principales évolutions de l'entreprise, notamment grâce aux soldes intermédiaires de gestion et aux ratios présentés.

#### **Moyens d'exploitation**

Ce thème permet d'analyser les composantes des besoins en fond de roulement d'exploitation générés par l'activité de l'entreprise et de mesurer l'impact de l'effort d'investissement.

#### **Structure et équilibre financier**

Ce thème met en évidence les équilibres et la structure financière de l'entreprise.

#### **Vos exclusivités**

Ce thème compare des informations par trimestres glissants sur l'entreprise et sur son secteur d'activité sur 2 thèmes : les encours de crédits bancaires par type et par termes, et la répartition des impayés.

À la commande, il est possible de choisir le référentiel de comparaison (via le code NAF - Nomenclature d'activités française), de se situer géographiquement (France entière, région Île-de-France seule ou toutes régions hors Île-de-France) et de sélectionner des tranches de chiffre d'affaires pour affiner sa comparabilité.

À l'issue du diagnostic, un rapport d'analyse financière complet au format pdf, présentant résultats, ratios, synthèses et graphiques, est mis à la disposition du chef d'entreprise.

## **2.2 Le module « Simulation »**

Ce module est un outil d'aide à la décision. Sur la base de la dernière liasse fiscale complète disponible, le chef d'entreprise peut effectuer des simulations, sur une ou deux années, dans les rubriques suivantes :

### **Gestion, Investissement, Financement et Trésorerie.**

Dans chacune de ces rubriques, le chef d'entreprise saisit un ou plusieurs champs selon les hypothèses qu'il envisage. L'outil OPALE permet de mesurer l'incidence des hypothèses saisies sur chacun de ces quatre thèmes. Le chef d'entreprise dispose d'un délai de trois mois pour formuler ses hypothèses et arrêter un scénario définitif de simulation.

Le module « Simulation » comporte également la rubrique **Résultats** :

Cette rubrique traduit le résultat des différentes hypothèses élaborées sous la responsabilité du chef d'entreprise. L'outil OPALE met en évidence les simulations d'activité, de financement d'un investissement ou de gestion de la trésorerie au travers d'un bilan et compte de résultat prévisionnels.

Une fois le scénario définitif arrêté, un rapport final au format pdf rappelle les hypothèses de simulations saisies et reprend les points forts et les pistes d'amélioration de l'entreprise.

## **2.3 Le package des modules « Analyse » et « Simulation »**

Le package contient les mêmes informations que les modules « Analyse » et « Simulation ». Il permet de procéder à un achat simultané des deux modules décrits ci-dessus.

# **Article 3 : Modalités d'accès à l'offre de service OPALE**

Le présent contrat est souscrit par le représentant légal de l'entreprise.

L'accès à l'offre de service OPALE s'effectue à partir des pages de présentation des modules « Analyse » et « Simulation » figurant sur le site internet de la Banque de France sous l'onglet « Diagnostics financiers » (cf. article 1).

Pour procéder à la première commande, le représentant légal de l'entreprise s'identifie via le processus sécurisé proposé par France Connect. La qualité de représentant légal du souscripteur est vérifiée par la Banque de France par la saisie du numéro SIREN de son entreprise. Cette information n'est demandée qu'au premier accès.

Une fois les contrôles effectués, le chef d'entreprise accède à son espace personnel où sont listées l'ensemble des entreprises dont il est le représentant légal. Il peut alors commander un produit OPALE au nom de l'entreprise sélectionnée.

Pour les commandes ultérieures, le chef d'entreprise accède à son espace personnel en s'identifiant à nouveau via le processus sécurisé proposé par France Connect.

## Article 4 : Entreprises bénéficiant de l'offre de service OPALE

Seules les entreprises pour lesquelles la Banque de France détient les dernières liasses fiscales complètes disponibles - imprimés 2050 à 2059G (une pour le module « Simulation » ; au moins deux pour le module « Analyse ») peuvent faire l'objet d'une prestation OPALE. Les liasses fiscales détenues par la Banque de France sont recensées dans le Fichier bancaire des entreprises - FIBEN, dont l'accès est réglementé.

Si l'entreprise réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 750k€, le dirigeant peut accéder aux différentes offres en envoyant la ou les liasses fiscales (même format que ci-dessus) sur la boîte mail du support OPALE [opale@banque-France.fr](mailto:opale@banque-France.fr).

L'offre de service OPALE suppose également l'existence dans le Fichier bancaire des entreprises - FIBEN d'un référentiel sectoriel existant et représentatif, c'est-à-dire permettant d'effectuer des comparaisons tout en respectant le secret statistique.

Si le chef d'entreprise souhaite profiter de l'offre de service OPALE pour plusieurs sociétés, il doit procéder à une commande pour chacune des entités sélectionnées.

L'offre de service OPALE n'est pas ouverte aux entreprises individuelles, aux groupements d'intérêt économique et aux sociétés en nom collectif.

## Article 5 : Prix

Les prix de vente des prestations OPALE sont accessibles sur la page de présentation du produit.

Les prix sont exprimés en euros hors taxe (HT). Le taux de TVA applicable est celui qui est en vigueur à la date d'achat.

Les produits commandés sont facturés au tarif en vigueur le jour de la validation de la commande. Aucune réduction de prix ne peut être consentie.

L'évolution de la tarification pratiquée par la Banque de France est sans incidence sur le prix des commandes validées. Les frais éventuels d'accès au site Internet de la Banque de France sont à la charge de l'acheteur.

## Article 6 : Commande

Pour réaliser une commande en ligne, le chef d'entreprise sélectionne, à partir de son espace personnel, l'entreprise pour laquelle l'offre de service OPALE est demandée, le module qu'il souhaite commander ainsi que le périmètre de comparaison (code Activité et autres critères représentatifs).

Le chef d'entreprise visualise une synthèse récapitulative de sa commande rappelant cette sélection. Il a la possibilité, avant la validation définitive de sa commande, de corriger ou de modifier les données saisies.

Le chef d'entreprise valide le contenu de sa commande et accepte les présentes conditions générales de vente en cochant la case correspondante, située en bas de la page « Synthèse récapitulative ».

La validation de la commande vaut acceptation de l'ensemble des termes du contrat liant les deux parties.

Pour finaliser la commande, le chef d'entreprise clique ensuite sur le bouton « Payer » et procède au paiement dans les conditions prévues à l'article 7 des présentes conditions générales de vente.

La commande n'est considérée comme acceptée par la Banque de France qu'après réception par celle-ci de l'autorisation de paiement délivrée par l'organisme bancaire concerné.

Le chef d'entreprise peut alors accéder au(x) module(s) acheté(s) et télécharger la facture correspondante.

La facture est accessible dans l'espace personnel du chef d'entreprise pendant une durée de trois ans.

Il est spécifié que cette facture est une facture électronique au sens de la réglementation fiscale et qu'elle doit être conservée par l'entreprise sous forme électronique pendant au moins trois ans, puis, au choix de l'entreprise, sous forme papier ou électronique jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription.

## **Article 7 : Modalités de paiement**

Le paiement du prix s'effectue comptant, en totalité, le jour de la commande.

Le règlement de la commande s'effectue par carte bancaire en ligne, selon une procédure de paiement sécurisé utilisant notamment le protocole 3D-Secure. Après avoir cliqué sur le bouton « Payer », le chef d'entreprise renseigne le numéro de sa carte bancaire, la date de fin de validité de la carte et le cryptogramme (trois chiffres figurant au dos de la carte). Il doit en outre s'authentifier selon les modalités mises en place par la banque émettrice de la carte. La Banque de France accepte les cartes du réseau « CB », Visa et Mastercard. Toutes les commandes sont payables en euros.

## **Article 8 : Fourniture de la prestation**

Dès lors que la commande est finalisée (cf. articles 6 et 7), la Banque de France fournit la ou les prestations choisie(s) par le chef d'entreprise.

Pour le module « Analyse », le chef d'entreprise accède au rapport complet « Analyse » directement sur le site, à la suite de l'achat réalisé en ligne. Ce rapport est élaboré sur la base des données disponibles le jour de l'achat de la prestation.

Le module « Simulation » permet au chef d'entreprise d'élaborer un nombre illimité de scénarii pendant une durée de trois mois. Quinze jours calendaires avant l'échéance, sauf si le chef d'entreprise a déjà validé son scénario définitif, il est informé dans son espace personnel du temps restant pour réaliser ses simulations. Après validation du scénario définitif dans le délai imparti, la Banque de France élabore un rapport de simulation qu'elle met à la disposition du dirigeant dans son espace personnel. Ce rapport est établi sur la base des données fournies par le dirigeant lors de la validation du scénario et des données bilancielle disponibles dans OPALE à la date de l'achat de la prestation. En l'absence de validation d'un scénario par le chef d'entreprise dans le délai imparti, le rapport définitif ne peut pas être élaboré et la fonctionnalité est bloquée. La Banque de France ne procède pas au remboursement du prix de la prestation.

Les informations contenues dans les différentes rubriques des modules « Analyse » et « Simulation » sont accessibles en consultation à partir de l'espace personnel du chef d'entreprise pendant une durée de trois mois à compter de la commande. L'historique des achats, pour l'ensemble des sociétés ayant bénéficié de l'offre OPALE, ainsi que les rapports correspondants, sont accessibles sur l'espace personnel du chef d'entreprise pendant une durée de trois ans.

## Article 9 : Retards de paiement

En application des dispositions légales, l'acheteur est automatiquement redevable, en cas de retard de paiement, d'une pénalité exigible le jour suivant la date de la commande. Cette pénalité, dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal, est calculée par jour de retard et s'applique à l'intégralité des sommes restant dues. L'acheteur est également redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros.

## Article 10 : Preuve

Les données électroniques enregistrées par la Banque de France constituent la preuve des communications, des commandes et de l'exécution des obligations des parties (paiement et fourniture du ou des rapports). La preuve contraire peut être apportée par le chef d'entreprise.

## Article 11 : Relations clients

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au support OPALE en envoyant un mail à la boîte aux lettres : [OPALE@banque-france.fr](mailto:OPALE@banque-france.fr).

## Article 12 : Données personnelles

La Banque de France se conforme aux dispositions légales et réglementaires : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Les données personnelles sont recueillies par la Banque de France en vertu du présent contrat (i.e. les Conditions générales de vente et les Conditions générales d'utilisation du service « OPALE »).

Les données personnelles transmises lors de la souscription de l'offre OPALE ont pour seules finalités de permettre à la Banque de France de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site, de gérer le fonctionnement de l'espace personnel du chef d'entreprise ainsi que d'améliorer les services et les informations proposées ou de contacter le client en cas de problème technique.

Dans ce cadre, elle collecte des données personnelles (nom patronymique, prénoms, date, pays et lieu de naissance, adresse mail). Ces données sont conservées pendant 3 ans. Seuls les administrateurs de l'application OPALE ont accès à ces données. Ces administrateurs sont des agents de la Direction des Entreprises et de la Direction Informatique des Évolutions pour les Services à l'Économie.

La Banque de France s'engage à ne pas transmettre les données personnelles ainsi recueillies à des tiers non autorisés. Ces données ne sont pas utilisées à des fins de prospection commerciale.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le chef d'entreprise dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de notification en cas de rectification, portant sur les données personnelles qui le concernent. À cette fin, il lui suffit d'en faire la demande expresse par écrit auprès de la Banque de France, à l'adresse figurant dans son espace personnel sous « Unité de contact ».

Le chef d'entreprise a la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données désigné par la Banque de France sont : [1200-DPD-delegate-ut@banque-france.fr](mailto:1200-DPD-delegate-ut@banque-france.fr)

## Article 13 : Propriété intellectuelle

La Banque de France est investie de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au site internet présentant l'offre de service OPALE.

L'accès au site ne confère à l'acheteur aucun droit sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au site, qui restent la propriété exclusive de la Banque de France.

Les contenus accessibles sur le site, notamment sous forme de textes, photographies, images, icônes, données, sont également protégés par des droits de propriété littéraire et artistique d'une part et industrielle d'autre part.

Sauf dispositions explicites, il est interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou d'exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie des contenus ainsi diffusés sur le site sans l'autorisation écrite préalable de la Banque de France.

L'acheteur s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle et industrielle de la Banque de France.

## Article 14 : Droit de rétractation

S'agissant d'un contrat conclu à distance par un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

## Article 15 : Responsabilité - Force majeure

La Banque de France met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement de la prestation.

Les modules « Analyse » et « Simulation » (ou le « Package »), ont une valeur indicative. La responsabilité de la Banque de France ne saurait être engagée en raison du contenu même de la prestation ou de l'utilisation que le chef d'entreprise pourrait faire des résultats obtenus.

La Banque de France décline toute responsabilité directe ou indirecte sur la fiabilité des données exploitées fournies par le chef d'entreprise.

Elle n'est pas non plus responsable des paramètres choisis par le chef d'entreprise pour la réalisation de la prestation, qu'il s'agisse des critères représentatifs ou, pour le module « Simulation », des hypothèses ou scénarii élaborés sous l'entière responsabilité du chef d'entreprise.

Conformément aux dispositions légales, la Banque de France ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues aux présentes conditions générales de vente, qui serait imputable soit à l'acheteur, soit à un événement constitutif de force majeure telle que généralement définie par les tribunaux comme tout événement imprévisible, irrésistible, extérieur aux parties et rendant momentanément impossible l'exécution de ses obligations. Ainsi, notamment, la responsabilité de la Banque de France ne saurait être engagée pour les dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service. La Banque de France avisera le chef d'entreprise de la survenance d'un tel événement dès que possible.

## Article 16 : Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.